

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2015 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015 après réajustement du résultat exigé par la Banque Centrale de Tunisie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée, décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du même code, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de 1 502 943.867 Dinars, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
+ Résultats reportés au 31/12/2014	11 508,389	4 352 042,977	4 363 551,36
+ Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 502 943,867	-	1 502 943,86
= Résultats reportés avant affectation	1 514 452,256	4 352 042,977	5 866 495,23

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Résultat net de 2015	6 518 037.522
Résultats reportés de 2014 (dont les réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	5 866 495.233
Bénéfice distribuable	12 384 532.755
Réserve spéciale	5 000 000.000
Reliquat :	7 384 532.755
Dividendes (0.220 DT par action) (*)	5 500 000.000
Reliquat :	1 884 532.755
Résultat reportés de 2015 (distribuable en franchise de retenue)	14 452.256
Résultats reportés de 2015 (distribuable avec retenue à la source)	1 870 080.499

(*) Dont **1 500 000,000 DT** prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit **0,060 DT** par action.

Le dividende sera mis en paiement à compter du **20/06/2016**. Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agréés, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la **Tunisie clearing** n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à 270.000,000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LA SECRETAIRE

Enregistré à la Recette des Finances
à Charoua - TUNIS

Le: **3 JUIN 2016**

Quittance N° **49920**

Enregistrement N° **1683527**

Reçu **deux cent**

Le Receveur



Plus qu'un leasing...

BILAN APRES AFFECTATION AU 31/12/2015

En dinars	Notes	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	25 417 901	13 772 635
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	449 832 192	396 925 993
Placements à long terme	8	14 864 383	17 132 759
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	9	95 145	74 075
b- Immobilisations corporelles	10	4 064 017	4 118 182
Autres actifs	11	6 465 291	5 339 636
Total de l'actif		500 738 930	437 363 279
PASSIF			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	0	0
Emprunts et dettes rattachées	13	376 899 318	334 603 659
Dettes envers la clientèle	14	3 669 705	4 419 652
Fournisseurs et comptes rattachés	15	42 325 385	22 893 180
Autres passifs	16	9 407 332	8 027 638
Total du passif		432 301 741	369 944 128
CAPITAUX PROPRES			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		41 552 656	38 055 600
Résultats reportés		1 884 533	4 363 551
Total des capitaux propres		68 437 189	67 419 152
Total passif et capitaux propres		500 738 930	437 363 279

ETAT DE L'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015 avant affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	1 507 474		4 363 551	6 518 038	73 937 189
Affectation approuvée par l'AGO du 02/06/2016				-1 502 944		5 000 000	-2 479 018	-1 018 038	0
Dividendes								-5 500 000	-5 500 000
Solde au 31/12/2015 après affectation	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	1 507 474	5 000 000	1 884 533	-0	68 437 189

RESUME DES PRINCIPALES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO DU 02/06/2016:

- * Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2015
- * Quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2015
- * Fixation d'un dividende de 0,220 dinars par action, soit 22% de la valeur nominale, qui sera mis en paiement à compter du 20/06/2016
- * Autorisation de l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars